



Mairie
65130 CAPVERN
Tel : 05 62 40 95 95
Fax : 05 62 40 95 99
mairie.capvern@wanadoo.fr

INFORMATION

Tirage au sort Juré des Assises

La procédure d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises décrite par les Articles 259 et suivants du code de procédure pénale prévoit que dans chaque commune, le Maire tire au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms déterminé selon les chiffres de la population légale de la commune.

Pour le département des Hautes-Pyrénées, il convient de désigner 1 juré pour 1 143 habitants. Le nombre de nom à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1 pour Capvern) donc 3 électeurs à désigner.

Nous procéderons donc au tirage au sort des jurés d'assises dans notre commune, à la Mairie de CAPVERN le :

Vendredi 19 Juin 2020 à 14 H

A la salle de réunion.
Mairie de CAPVERN

La population est invitée à y participer.

Le Maire.
Jean-Paul LARAN

